



Envoyé en préfecture le 10/07/2025

Reçu en préfecture le 10/07/2025

Publié le

ID : 059-215900283-20250703-D_20250703_34-DE

S²LOW

VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

Publié le 10 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMBOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents ayant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMBOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

34 - PRET D'HONNEUR ETUDIANT - ANNEE SCOLAIRE 2025/2026

Madame VALLIN rappelle à l'assemblée que la ville accorde un prêt d'honneur de 1 500 € aux étudiants à partir de bac + 3 (grandes écoles et études à l'étranger).

Ce montant est accordé aux étudiants après réception par la collectivité du dossier de demande de prêt avec les pièces justificatives et d'engagements exigées. Ces prêts sont réservés strictement aux étudiants aubygeois qui s'engagent à rembourser le prêt dans la cinquième année suivant l'attribution de ce dernier.

Ce prêt accordé aux étudiants de la commune est remboursable selon les articles 4, 5 et 6 du règlement spécifique à cette action.

A titre d'information, en 2025, deux étudiants ont fait une demande de prêt à ce jour.

Proposition de la commission :

La commission émet un avis favorable pour la reconduction de ce prêt.

Sur ces bases, et après avis favorable de la commission scolaire du jeudi 24 avril 2025 et du bureau municipal du lundi 02 juin 2025, il est demandé au Conseil municipal de se positionner sur :

- Sur la reconduction et le montant accordé aux étudiants et signer le règlement de ce prêt.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

Approuve la reconduction et le montant accordé aux étudiants et la signature du règlement de ce prêt.

La Secrétaire de Séance

Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire

Bernard CZECH